



Le 23 février 2010 plus d'un agent sur deux du personnel des Affaires maritimes a fait grève pour s'opposer au démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public. Ces mêmes agents ont dénoncé également les réformes en cours qui suscitent beaucoup de désorganisation dans les services et demandé, entre autre, la reconnaissance des métiers et la restauration des 189 emplois temps pleins annoncés comme supprimés par la RGPP dans le cadre du programme «Sécurité et Affaires Maritimes»

Le manque de moyen et de personnel conduit les agents à travailler dans l'illégalité. Les syndicats alertent le ministère sur cette situation depuis 2005. L'absence de propositions concrètes de la part du gouvernement conduit aujourd'hui les personnels à poursuivre leur mouvement sous d'autres formes.

Ainsi, par exemple, depuis le 6 avril, les agents des Unités Littorales, en charge du contrôle des pêches, les personnels des Centres de Sécurité des Navires, responsables de la lutte contre les « bateaux poubelle » et les techniciens affectés à la gestion de la filière conchylicole ont adopté le régime légal de travail des services administratifs des Directions départementales des Territoires et de la Mer de leur département perturbant ainsi les missions à terre et à la mer.

De graves perturbations sont donc prévisibles dans les domaines du contrôle national et européen des pêches, de l'inspection des navires et d'assistance à la filière conchylicole.

**INTERSYNDICALE CGT-UNSA-FSU-FO
DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**